Ville de
PESSAC

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 28 avril 2026

aff n°DEL2026_063 : Motion sur le projet d'arrêté - vols de nuit

Le Conseil municipal de Pessac, après en avoir délibéré,

- Émet un avis défavorable au projet d'arrêté portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Bordeaux Mérignac (Gironde), tel qu'il est actuellement soumis à la consultation du public ;
- Demande au Préfet de la Gironde la réalisation d'un complément d'étude de l'étude d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE), portant notamment :
 - sur la révision et la clarification des hypothèses, objectifs, année de référence et indicateurs retenus ;
 - sur l'intégration d'un objectif et d'indicateurs spécifiques permettant d'évaluer de manière effective l'impact des vols de nuit sur la population particulièrement nombreuse exposée dans l'axe de la piste secondaire ;
 - sur l'association à ces travaux d'autorités environnementales et sanitaires indépendantes, afin de garantir l'objectivité et la robustesse des évaluations réalisées ;

- Transmet la présente motion à Monsieur le préfet de la Gironde, au Président de l'ACNUSA, afin de la présenter lors de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) du 24 juin 2026 , et demande à Monsieur le Maire de Pessac de la publier dans le cadre de la consultation publique en cours jusqu'au 30 juin et d'utiliser tous les moyens pour la porter à la connaissance du public ;

- Réaffirme sa volonté d'un progrès réel et effectif dans la lutte contre les nuisances sonores nocturnes, en réclamant la mise en place d'un couvre-feu des vols de 23 heures à 6 heures, assorti d'une souplesse encadrée pour les vols retardés entre 22 heures et 23 heures ;

- Invite l'ensemble des habitantes et habitants de Pessac concernés par les vols de nuit à faire entendre leur voix dans le cadre de la consultation publique, et rappelle que la lutte contre les pollutions, notamment sonores, est un enjeu collectif, auquel chacun peut contribuer, notamment en évitant, lorsque cela est possible, le recours à des vols programmés entre 22 heures et 6 heures.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_064 : Association "Nuisances 11/29" - Attribution de subvention

Le Conseil Municipal décide :

Considérant les nuisances et les risques générés par les survols de la piste 11/29 pour la population résidant dans différents quartiers de Pessac,
Considérant l'intérêt pour la Ville de contribuer au financement de l'association « Nuisances 11/29 » constituée pour promouvoir et défendre la qualité de vie, de l'environnement et la santé des populations exposées aux nuisances liées à l'usage de la piste 11/29 de l'aéroport de Bordeaux Mérignac,

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5000 € à l'association « Nuisances 11/29 ».
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du Budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_065 : Représentants au sein des conseils d'administration des lycées, des collèges et des conseils d'école - Désignation

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration des lycées et des collèges situés sur son territoire,
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un de ses membres pour siéger au sein de chaque conseil d'école de la commune,

- de désigner comme représentants au sein du conseil d'administration des établissements suivants :

Lycée Pape Clément :

1 titulaire : Marc GATTI 1 suppléant : Ludovic BIDEAU

Lycée d'Enseignement Professionnel Philadelphe de Gerde :

1 titulaire : Cem ORUC 1 suppléant : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES

Lycée d'Enseignement Adapté – Établissement Régional d'Enseignement Adapté Le Corbusier :

1 titulaire : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES 1 suppléant : Céline NIKITINE

Collège Gérard Philipe :

1 titulaire : Fatima BIZINE 1 suppléant : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES

Collège de l'Alouette :

1 titulaire : Nolwenn LECAME 1 suppléant : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES

Collège Noès :

1 titulaire : Cem ORUC 1 suppléant : Céline NIKITINE

Collège François Mitterrand :

1 titulaire : Fatima BIZINE 1 suppléant : Céline NIKITINE

- de désigner comme représentants au sein des conseils d'écoles, outre le Maire ou son représentant:

Écoles maternelles	**Élus**
Alouette	titulaire : Sylvie VIEU suppléant : Nolwenn LECAME
Bellegrave	titulaire : Cem ORUC suppléant : Sylvie VIEU
François Mauriac	titulaire : Fatima BIZINE suppléant : Sylvie VIEU
Georges Leygues	titulaire : Sylvie VIEU suppléant : Nolwenn LECAME

Jean Cordier	titulaire : Cem ORUC suppléant : Sylvie VIEU
Joliot-Curie	titulaire : Nolwenn LECAME suppléant : Sylvie VIEU
Jules Ferry	titulaire : Fatima BIZINE suppléant : Sylvie VIEU
La Farandole	titulaire : Philippe ROBAK suppléant : Sylvie VIEU
Le Colombier	titulaire : Nolwenn LECAME suppléant : Sylvie VIEU
Le Monteil	titulaire : Cem ORUC suppléant : Sylvie VIEU
Magonty	titulaire : Philippe ROBAK suppléant : Sylvie VIEU
Montesquieu	titulaire : Fatima BIZINE suppléant : Sylvie VIEU
Pape Clément	titulaire : Sylvie VIEU suppléant : Cem ORUC
Roland Dorgelès	titulaire : Sylvie VIEU suppléant : Nolwenn LECAME
Saint-Exupéry	titulaire : Nolwenn LECAME suppléant : Sylvie VIEU

Écoles élémentaires	**Élus**
Aristide Briand	titulaire : Sylvie VIEU suppléant : Cem ORUC
Cap de Bos	titulaire : Philippe ROBAK suppléant : Sylvie VIEU
Georges Leygues	titulaire : Sylvie VIEU suppléant : Nolwenn LECAME
Jean Cordier	titulaire : Cem ORUC suppléant : Sylvie VIEU
Joliot-Curie	titulaire : Nolwenn LECAME suppléant : Sylvie VIEU
Jules Ferry	titulaire : Fatima BIZINE suppléant : Sylvie VIEU
Magonty	titulaire : Philippe ROBAK suppléant : Sylvie VIEU
Montesquieu	titulaire : Fatima BIZINE suppléant : Sylvie VIEU
Pierre Castaing	titulaire : Sylvie VIEU suppléant : Nolwenn LECAME
Roland Dorgelès	titulaire : Sylvie VIEU suppléant : Nolwenn LECAME
Saint-Exupéry	titulaire : Nolwenn LECAME suppléant : Sylvie VIEU

Groupes scolaires	Élus
Edouard Herriot	titulaire : Sylvie VIEU suppléant : Fatima BIZINE
Jacques Cartier	titulaire : Sylvie VIEU suppléant : Cem ORUC
Toctoucau	titulaire : Philippe LAGOUARDE suppléant : Sylvie VIEU

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_066 : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que la Commission Communale des Impôts Directs est désignée pour la durée de la mandature par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir de la liste dressée par le Conseil Municipal,

- de proposer la liste jointe en annexe afin qu'il soit procédé à la désignation des 8 commissaires titulaires et des 8 commissaires suppléants siégeant au sein de la Commission Communale des Impôts Directs de Pessac.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_067 : Groupe Agence France Locale - désignations

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner Jérémie LANDREAU, en sa qualité d'adjoint aux finances, en tant que représentant titulaire de la Ville de Pessac, et Véronique CARLOTTI, en sa qualité de conseillère municipale, en tant que représentante suppléante de la Ville de Pessac, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

- d'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la Ville de Pessac ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

- d''autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_068 : Nouveau règlement budgétaire et financier- adoption (sous réserve de son adoption préalable par Bordeaux Métropole)

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que le règlement budgétaire et financier doit être établi avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante,
Considérant qu'en ayant créé des services communs avec la Métropole, la Ville doit adopter un règlement budgétaire et financier commun avec elle,

- d'adopter le règlement budgétaire et financier métropolitain joint à la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_069 : Exercice 2026 - Budget primitif - examen et adoption
Le Conseil Municipal décide :

Considérant la transmission en date du x avril 2026 du projet de budget 2026 et de la note explicative de synthèse conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui porte le délai de transmission de 5 à 12 jours calendaires,

- d'approuver le budget primitif de la ville pour l'exercice 2026 tel que détaillé dans l'annexe jointe à la délibération ;
- d'opter pour la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'attribution de compensation d'investissement ;
- comme prévu par l'instruction budgétaire et comptable M57, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le présent rapport est adopté à la majorité.
Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_070 : Exercice 2026 - Impôts locaux - vote des taux d'imposition - adoption
Le Conseil Municipal décide :

- de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,38 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,23 %
Taxe d'habitation : 22,59 %

- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à Monsieur le Préfet les taux d'imposition ci-dessus mentionnés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 731 du budget de la ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_071 : Exercice 2026 - Autorisations de Programme et Crédits de paiement - actualisation n°1 - approbation
Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT

aff n°DEL2026_072 : Centre Communal d'Action Sociale - Attribution de subvention - Année 2026 - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention au CCAS de 6 020 000 €, au titre de l'exercice 2026 ;
- d'imputer cette dépense au chapitre 65, fonction 420, ouvert au budget 2026.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_073 : Agence France Locale - octroi de garantie à certains créanciers - année 2026 - Autorisation

Le Conseil Municipal décide :

Après en avoir délibéré :

- décide que la Garantie de la Ville de Pessac est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2026 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Pessac est autorisée à souscrire pendant l'année 2026,
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la ville de Pessac pendant l'année 2026 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
 - si la Garantie est appelée, la Ville de Pessac s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de Garanties octroyées par la Ville de Pessac au titre de l'année 2026 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

- Autorise M. le Maire, Madame la première adjointe ou Monsieur l'adjoint aux finances, pendant l'année 2026, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Pessac, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

- Autorise M. le Maire, Madame la première adjointe ou Monsieur l'adjoint aux finances, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_074 : Achat de mobilier scolaire pour les écoles et accueils de loisirs - Attribution marchés - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché et autres documents

y afférents avec l'attributaire suivant :
SAONOISE DE MOBILIERS SAS, 117 avenue de la Vallée du Breuchin, 70300 FROIDECONCHE
- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_075 : Pavillon des Arts et de la Musique - Marché Public Global de Performance (MPGP) - avenant n°3 - autorisation de signer

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offre du 16 avril 2026,
Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché 2024-PES041,
- de déclarer que les crédits nécessaires au financement de cet avenant, seront prélevés sur l'opération suivante : PE116O010T01-Natana 3373-23/311/2313.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_076 : Evénements culturels 2026-2027 - demande subventions et autres aides - autorisation

Le Conseil Municipal décide :

Considérant la nécessité de rechercher toutes les ressources de financement possibles susceptibles de soutenir la dynamique culturelle impulsée par la Ville de Pessac auprès des structures nationales, régionales, départementales et locales,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes ;
- de déclarer que les recettes seront versées au budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_077 : Associations - Subventions - Répartition 2026 n°3

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Ne prend(nnent) pas part au vote : Naji YAHMDI, Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT

La séance est levée à 21h35.